

Le Comité Syndical, s'est réuni, le mardi 23 janvier deux mille dix-huit à dix-huit heures, dans la salle Yannicopoulos au Colisée 2.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole : Mesdames Brigitte AGUILA, Aline BRUGUIERE, Marie-France RAINVILLE, et Messieurs Vincent ALLIER, Joseph ARTAL, Jacques BOLLEGUE, Michel GABACH, Jean-Claude MAZAUDIER, Jean-Rémy SOLANA, Philippe THOULOZE, Gilles TIXADOR, Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence : Mesdames Myriam NESTI, Claudine SEGERS, et Messieurs Gilles DUMAS, Thierry PESENTI.

Étaient absents excusés :

Mesdames Marie BOURGADE, Fabienne RICHARD, Huguette SARTRE, Bérandère NOGUIER, Berthe PEREZ et Messieurs Bernard ANGELRAS, Christian BASTID, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ.

Participaient également :

Pour le Pays : Audrey MARIN, Annyck PONTON, Frédéric CAMBESSEDES, Clélia VALAT, Sandrine MAGNAN, Lila BOUGAIN-VILLIERS.

Monsieur Jacques BOLLEGUE, Président du Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes accueille les membres du Comité Syndical et leur présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018. Après s'être assuré du quorum, il ouvre les travaux à l'ordre du jour à 18h00.

1. Approbation du PV du CS du 30 novembre 2017

Procès-verbal en pièce-jointe.

- Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2. Reconduction de l'indemnité de Conseil du Receveur

Par délibération, les membres du comité syndical avaient accordé le bénéfice d'une indemnité de conseil au trésorier de la ville de Nîmes, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable auprès du Syndicat Mixte. Le nouveau trésorier, Monsieur Fabrice CES, ayant pris ses fonctions le 02 octobre 2017 :

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De demander le concours du nouveau trésorier de la ville de Nîmes, Monsieur Fabrice CES, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable ;
- De reconduire l'indemnité de conseil attribuée au receveur pour un montant maximal de 350 € annuel ;

- Monsieur Fabrice CES, ayant pris ses fonctions le 02 octobre 2017, il est demandé de bien vouloir le faire bénéficier de l'indemnité de conseil à compter de cette date ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération. (**Délibération 18-01**).

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

3. Demande de financement Ingénierie LEADER 2018

Vu la délibération du 15-10 du 16 septembre 2015 portant sur la désignation du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en tant que structure juridique porteuse du GAL ;
 Considérant que le Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes missionne pour l'année 2018 2,1 équivalent temps plein pour l'animation et la gestion du Programme LEADER ;
 Considérant que les frais d'animation et de gestion du Programme LEADER sont finançables par l'Europe, la Région Occitanie et le Département du Gard ;

Le Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes prévoit le plan de financement suivant de l'ingénierie LEADER pour l'année 2018 :

	Montant total	FEADER	Région Occitanie	CD 30	Fonds propres
Assiette éligible LEADER	115 204,68 €	92 163,74 €	11 520,47 €	11 520,47 €	0 €
Assiette hors LEADER	50 745,59 €	0 €	0 €	10 479,53 €	40 266,06 €
Coût total animation	165 950,27 €	92 163,74 €	11 520,47 €	22 000 €	40 266,06 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De solliciter les subventions liées à l'animation et à la gestion du Programme LEADER ;
- D'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel prévu dans la présente délibération et à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération. (**Délibération 18-02**).

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

4. Projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP

(Cf projet de délibération en annexe). Audrey MARIN propose de s'arrêter sur certains articles proposés dans la délibération, notamment ceux concernant les bénéficiaires et la détermination des groupes de fonction et conditions d'attribution.

Pour rappel, le RIFSEEP est composé de deux parties : L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose d'une part, sur une formalisation précise des critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Elle est ainsi liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Cette indemnité de fonctions a vocation à remplacer tous les régimes indemnitaires existants et notamment l'indemnité pour travaux supplémentaires (IFTS), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), l'indemnité d'exercice des missions (IEM), etc., l'IFSE étant exclusive, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Article 2 – Bénéficiaires :

Il est proposé de l'appliquer uniquement aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) et d'exclure du dispositif les agents contractuels de droit public ou de droit privé dont le salaire est négocié au moment de l'embauche ou par avenant au contrat de travail.

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues dans la délibération.

Afin d'anticiper ces modalités d'application, notamment d'exclure les agents contractuels des bénéficiaires de l'IFSE, une intégration des primes existantes dans le salaire de base a été proposée lors de la signature de nouveaux contrats pour 2 agents le 09/01/2018.

Article 3 – Détermination des groupes de fonctions, des montants maxima et des conditions d'attribution :

Il est proposé :

4 groupes dans la catégorie A

3 groupes dans la catégorie B

2 groupes dans la catégorie C

Les montants maxima (plafonds) proposés sont ceux applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est versé en fonction de l'engagement professionnel et la manière de servir (ce qui émane de l'entretien professionnel, mais à cela peut s'ajouter, une prise en compte de l'ancienneté dans la structure, etc.). Cette part variable revêt un caractère facultatif.

Article 2 – Bénéficiaires :

Il est proposé de l'attribuer :

Aux agents titulaires et stagiaires, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail).

Il est également proposé de l'appliquer aux agents contractuels comptant au moins 6 mois d'ancienneté, relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein du Syndicat Mixte.

Article 3 – Détermination des groupes de fonctions, des montants maxima et des conditions d'attribution :

- Mêmes groupes que pour l'IFSE

- Les montants maxima (plafonds) proposés sont également ceux applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Ce projet de délibération ne soulevant pas de remarque excepté le fait de devoir informer les contractuels lors de leur embauche qu'ils ne sont pas bénéficiaires de l'IFSE, les prochaines étapes seront :

- Validation de ce projet de délibération par le Comité Technique.

- Vote de la délibération lors du Comité Syndical de Mars ou le suivant si pas d'accord favorable du Comité Technique d'ici là.

- Mise en application au 1er avril 2018 ou au 1er juillet 2018 selon date de délibération.

5. Point sur la transformation du Pays en PETR

Pour rappel, par délibération en mars 2017, les membres du Comité Syndical ont acté leur volonté d'engager la transformation du Pays en PETR afin de répondre aux exigences réglementaires et aux nouveaux cadres de la politique nationale et régionale.

Pour les élus du Pays Garrigues et Costières de Nîmes : une transformation en PETR entraînant de lourdes modifications pour le Syndicat Mixte, le choix des élus était de ne pas se précipiter mais de poursuivre la réflexion.

Jacques BOLLEGUE informe qu'il y a du nouveau puisque il a été invité par Denis BOUAD, Président du Département, avec Yvan LACHAUD, Président de Nîmes Métropole, et Juan MARTINEZ, Président de la CCBTA le 9 janvier dernier pour échanger sur les freins à cette transformation et les opportunités pour le territoire.

Denis BOUAD souhaite que le Pays se transforme en PETR. Il pense qu'un jour ou l'autre la structure risque d'être pénalisée par un manque d'assise juridique. Dans le Gard les autres Pays se sont transformés en PETR en 2017-2018.

Jacques BOLLEGUE précise que les présidents Yvan LACHAUD et Juan MARTINEZ sont favorables pour réenclencher la procédure de transformation. Il rappelle les éléments à anticiper avant cette transformation et notamment le fait que la participation du Conseil Départemental en tant que membre ne sera plus possible, soit une perte de 35 000 € de cotisation. Et une gouvernance à revoir puisqu'il faudra qu'il y ait une égalité de sièges entre les deux EPCI. Juan MARTINEZ est tout à fait favorable pour attribuer des délégations supplémentaires au bureau et que la proportionnalité soit différente dans cette instance afin de rééquilibrer le pouvoir décisionnelle de Nîmes Métropole.

Pour Gilles DUMAS, tant que le bon sens règnera dans cette assemblée il n'y aura pas de soucis de gouvernance.

Audrey MARIN précise qu'une proposition de statut avec le nombre de sièges par EPCI sera faite lors d'un prochain comité.

Elle indique que les Présidents ont proposé de réfléchir à une compensation de l'arrêt de la cotisation du Département lors du passage en PETR par une éventuelle augmentation des cotisations.

Après un calcul en fonction du nombre d'habitants, cela reviendrait à une augmentation de 0,12 centimes sur la cotisation actuelle qui est de 0,47 centimes.

Jacques BOLLEGUE indique que dans les autres PETR, les cotisations sont bien supérieures (1€50 pour le PETR Vidourle Camargue, 4€70 pour le PETR d'Uzège Pont du Gard qui a fusionné avec le SCOT).

Michel GABACH demande si le Département aidait les autres Pays avant qu'ils ne se transforment en PETR et demande si la possibilité de subvention a été évoquée avec Denis BOUAD.

Audrey MARIN répond que lorsqu'il en était membre le Département les aidait par sa cotisation. La question a bien été posée au Président Denis BOUAD mais, contrairement à d'autres départements en Occitanie, il n'est pas prévu pour l'instant de subventionner les PETR.

Audrey MARIN précise les différentes démarches administratives à faire :

- Courrier du Pays au Département pour lui demander de délibérer sur son retrait de la gouvernance.
- Délibération du Département
- Délibérations du Comité Syndical du Pays pour acter la sortie du Département, pour valider la transformation en Syndicat Mixte fermé (modification des statuts) et la volonté de transformer le syndicat mixte en PETR.
- Délibérations des EPCI membres pour entrer dans le PETR dans un délai de 3 mois à compter de la notification à leur président de la délibération du comité syndical. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.
- Arrêté de la préfecture validant la transformation en PETR
- Délibération pour acter les nouveaux statuts avec une nouvelle gouvernance et les nouvelles missions du PETR.

Au vu des délais de ces différentes instances, la transformation ne pourra se faire avant le deuxième semestre 2018 et au plus tard le 1^{er} janvier 2019.

Ces délais doivent permettre de réfléchir aux missions confiées au futur Syndicat Mixte par les EPCI Membres et également au territoire puisque d'autres EPCI, en continuité territoriale avec le Pays, pourraient être associés à l'occasion de cette modification de statuts.

Jacques Bollègue demande quels sont les territoires « orphelins » d'un PETR à proximité. Seule la Communauté de communes du Piémont Cévenol semble être dans ce cas.

Audrey MARIN précise qu'une fois la transformation réalisée, une continuité juridique est assurée. L'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat transformé sont transférés au PETR qui se substitue de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de la transformation.

6. Débat d'Orientation Budgétaire

✓ **Résultat de l'exercice budgétaire 2017** (Sous réserve du compte de gestion)

• Fonctionnement

Fonctionnement	
Dépenses	294 540
Charges à caractère général	49 519
Charges de personnel	231 287
Autres chapitres	13 734

Fonctionnement	
Recettes	340 909
Résultat de fonctionnement reporté	37 829
Atténuation des charges	12 000
Dotations et participations	289 067
<i>Région</i>	<i>10 058</i>
<i>Département</i>	<i>61 063</i>
<i>EPCI</i>	<i>137 484</i>
<i>FEADER</i>	<i>80 462</i>
Autres chapitres	2 014

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé de l'exercice 2017 est attendu comme excédentaire de **8 540.11 €**. Le retard de versement des subventions européennes et régionales liées à l'animation et à la gestion du programme européen LEADER ne permet pas de retrouver le report de fonctionnement antérieur à l'animation et la gestion du programme. Cependant pour 2017, le Pays n'a pas eu besoin de recourir à une ligne de trésorerie grâce au résultat reporté important depuis plusieurs années. Au regard du retard du démarrage des programmes européens le résultat reporté a permis au GAL de Garrigues en Costières d'être parmi les rares GALs d'Occitanie à ne pas être en difficulté de trésorerie importante. Avec le report des exercices précédents de +37 829.03 €, le résultat est alors de **+ 46 369.14 €**.

• Investissement

Investissement	
Dépenses	7 281
Solde d'exécution de la section d'investissement	4 556
Immobilisations incorporelles	192
Immobilisations corporelles	2 533

Investissement	
Recettes	8 018
Affectation à l'investissement	4 556
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 463
Autofinancement	0

Le réalisé de l'exercice 2017 est attendu comme légèrement positif (**+ 737,5 €**).

Les dépenses d'investissement restent faibles et ont porté principalement sur l'acquisition de deux ordinateurs.

✓ **Le programme d'actions 2018**

Le programme d'actions 2018 a été débattu en Comité Syndical le 30 novembre 2017.

Il a été retenu de poursuivre les missions en cours et de développer les actions directement portées par le Pays sur 3 axes principaux :

- L'accompagnement des porteurs de projets (publics et privés) dans le cadre des contrats territoriaux.
- Le déploiement d'une politique alimentaire sur le territoire du Pays favorisant la consommation des productions locales (et biologiques).
- Le développement d'un tourisme d'itinérance (randonnée pédestre, cyclotourisme ou tourisme fluvial) en travaillant sur le développement et la structuration de l'offre.

I - L'accompagnement des porteurs de projets

1) Accompagnement des porteurs de projets publics

Le Pays a proposé un recensement des projets publics en ligne, ouvert jusqu'en 2020. Avec les services des EPCI, plus de 200 projets ont été recensés en 2017.

Perspectives 2018

- Proposer un accompagnement technique sur la recherche de cofinancements ou le montage des projets aux communes qui le souhaitent.
- Animer le Contrat de ruralité par l'organisation de comités techniques réguliers avec les différents services de la préfecture (DETR, FSIPL Thématique et FSIL 2), la Région, le Département et les 2 EPCI et des comités de pilotage avec les signataires du contrat.
- Proposer une maquette 2018 et une maquette pluriannuelle pour le contrat de ruralité (Une nouvelle enveloppe de DSIL sera allouée sur le territoire en 2018 pour soutenir les projets répondants aux objectifs de ce contrat).
- Contractualiser avec la Région Occitanie, actualiser le projet de territoire du Pays Garrigues et Costières de Nîmes, identifier les complémentarités avec celui en cours d'élaboration de Nîmes Métropole.
- Proposer deux axes d'expérimentation sur le territoire conformément à la stratégie régionale.
- Proposer une programmation opérationnelle dès 2018 dans le cadre de ce contrat avec la Région.
- Accompagner le déploiement de la politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie.
- Accompagner les projets potentiellement éligibles au programme LEADER (cf point suivant)

2) Accompagnement dans le cadre du Programme LEADER

Avancée de la Programmation fin 2017 :

- 83 projets accompagnés du premier contact à la programmation
- 16 dossiers programmés pour un montant total de FEADER-LEADER de 413 671,21 €, soit 23 % de l'enveloppe de 1,8 Million d'euros
- 8 dossiers pour avis d'opportunité : pour plus de 266 000 € de FEADER-LEADER
- L'ensemble des fiches actions de la stratégie concernées, portages privés et publics

L'AAP LEADER Restauration des Patrimoines à proximité des voies historiques a permis de faire émerger une dizaine de projets dont 5 ont été retenus et feront l'objet d'une subvention.

Perspectives 2018 :

- Renouveler l'AAP Patrimoines (Il reste 150 000 € de l'enveloppe dédiée et les partenaires du Comité technique sont satisfaits).
- 4 Comités de programmation sont prévus en 2018
- Réaliser au premier semestre 2018, une auto évaluation du GAL pour argumenter l'attribution de la dotation complémentaire à l'automne 2018.
- Accompagner l'émergence de projets LEADER issue de l'animation territoriale du Pays autour de la gouvernance alimentaire et de l'itinérance
- Accompagner au fil de l'eau les porteurs de projets
- Suivre le projet de coopération agritourisme avec la Hongrie
- Animer le projet de coopération cartographie participative

II - Animation gouvernance alimentaire

Le Pays Garrigues et Costières de Nîmes s'investit depuis 2013 au sein de plusieurs actions (études, animations de groupe de travail..) et plusieurs réseaux (FRCIVAM, Région, DRAAF...) sur le thème de la gouvernance alimentaire et notamment sur la question du développement des circuits courts. Parallèlement à ces actions, le contexte national et départemental invite de plus en plus les territoires à s'investir sur le champ de la gouvernance alimentaire notamment par la mise en place de Politique Alimentaire Territoriale. Cette thématique est également clairement fléchée dans le cadre du dispositif européen LEADER notamment au sein de la fiche action 1 « Gouvernance alimentaire ». En 2017, un travail de recherche a permis de proposer une feuille de route pour travailler sur la thématique de la gouvernance alimentaire au

sein du Pays avec des exemples d'actions concrètes. Le positionnement du Pays et les objectifs inscrits dans cette feuille de route ont été validés lors du comité syndical du 21 septembre 2017.

Perspectives 2018

La première action à réaliser consiste à établir un état des lieux sur la restauration scolaire et les modes de gestion des communes. L'objectif étant de recenser les modes de gestion des services de restauration scolaire des écoles mais surtout d'évaluer les possibilités de développer l'approvisionnement des produits bio et/ou locaux dans les services de restauration scolaire des cuisines autonomes ou centrales communales et d'évaluer les marges de manœuvre en cas de concessions. Cette action, notamment porteuse pour l'agriculture du territoire, pourrait être menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture notamment.

Différentes actions pourraient être réalisées suite à l'enquête pour impulser une démarche d'introduction de produits bio et locaux dans les restaurations communales

- Sensibiliser les enfants et leurs parents à la démarche
- Favoriser l'adhésion des personnels de cuisine (cuisiniers et gestionnaires) à la démarche
- Travailler un plan alimentaire avec des produits bio et/ou locaux
- Rédiger et organiser des marchés publics
- ...

III - Animation et développement touristique du territoire

Bilan 2017 et perspectives 2018 :

Dans le cadre du partenariat avec Gard Tourisme,

1) Poursuite des actions menées autour :

- Du Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes : mise en place de deux nouvelles animations, l'une en partenariat avec Vatel (9 février) permettant de mettre à l'honneur les produits des 4 SRG dans un menu concocté par Vatel, l'autre s'intitule « Cont'Olive, il était une fois l'olivier en garrigue... » (22 et 23 septembre, La Calmette) qui proposera notamment des balades contées, des expositions, des conférences, un marché de produits locaux... avec pour objectif de valoriser les AOP Olive et Huile d'Olive de Nîmes, les productions locales, les paysages des garrigues et les patrimoines. Cette manifestation permet de faire le lien avec d'autres projets soutenus par le Pays comme Les Films invisibles, la valorisation de la Régordane, la restauration du Moulin de la Calmette...
- De Vignobles & Découvertes Destination Costières de Nîmes : animation du réseau de prestataires (100 prestataires touristiques et vigneron) avec différents types d'outils (formation, rencontres territoriales thématiques, éductour...). Renouvellement du label obtenu en décembre 2017 pour 3 ans.
- Du patrimoine et de la culture, par le soutien aux démarches UNESCO notamment (Abbatiale de St Gilles et Grand Site des Gorges du Gardon),
- Du soutien à l'événementiel.

2) Développement de nouvelles actions permettant la structuration d'une offre liée au tourisme d'itinérance :

Afin de proposer la mise en œuvre d'un projet de développement qui soit non plus accompagné, mais porté par le Pays, la thématique de l'itinérance s'est imposée, en lien avec les spécificités du territoire, les compétences internes au Pays et permettant de mettre en lumière les actions déjà en place depuis un certain nombre d'années (rencontre des acteurs du tourisme organisée en 2012 par le Pays, appel à projet patrimoine...). Une carte faisant état des divers réseaux d'itinérance du territoire fait apparaître un maillage du territoire qui raconte son histoire, crée du lien entre ses différents paysages, et est support de pratiques de pleine nature répondant à la fois à une demande des habitants et des visiteurs.

Le tourisme d'itinérance est un moyen de valoriser une offre diversifiée et alternative et de découvrir « autrement » les territoires, en fonction de leurs spécificités.

Dans la mesure où l'itinérance deviendrait l'axe stratégique du développement touristique porté par le Pays, cela suppose :

- Un positionnement clair et intelligible pour une communication interne et externe efficace.
- La mise en réseau des acteurs et mise en place d'une dynamique locale pour la mise en scène de l'offre.
- La structuration de l'offre et connaissance des clientèles pour la mise en place d'une chaîne de commercialisation.

Randonnée autour des grands itinéraires historiques dont celui de la Régordane : mise en place d'un dispositif d'animation de l'itinéraire par la cartographie participative en lien avec le projet de développement Massif Central.

Cyclotourisme : finalisation de l'étude de jalonnement, mise en œuvre de 3 boucles sur le territoire, création d'outils de communication et déploiement du label Accueil Vélo

Tourisme fluvial : étude d'opportunité pour positionner le Pays sur cette thématique en lien avec Nîmes Métropole et Beaucaire Terre d'Argence.

IV – Actions diverses :

1 - Communication

En 2017, l'équipe a mis à jour ou créé différents supports de communication :

- La plaquette de présentation du Pays
- La plaquette de présentation LEADER
- La plaquette de présentation des actions de développement et d'animation touristique portées par le Pays
- Le site internet : www.pays-garriguescostieres.org

Plusieurs newsletters Pays ont été envoyées ainsi que des communiqués de presse réguliers.

Enfin, un bilan d'activités annuel est édité en début d'année pour l'année écoulée.

Perspectives 2018 : Reconduire les actions de communication réalisées en 2017 et actualiser les outils.

2) Participations/contributions du Pays :

- Consortium Tourisme de Nîmes Métropole et différents groupes de travail.
- Groupes de travail sur le site de Magna Porta
- Comité d'appui de l'ACEGAA -DLA
- Réseau des Réseaux
- Comité de suivi technique et partenarial de l'Agence d'Urbanisme
- Rencontres Techniques des Pays et Pôles Territoriaux
- Conférence Nationale des Pays et Pôles Territoriaux
- Assemblée des Territoires et ateliers (Bourgs Centres Occitanie)
- Concertation SRADDET Occitanie 2040
- Rencontre sur le tourisme fluvial à Capestang
- ...

✓ Prévisions budgétaires pour 2018

• **Fonctionnement – Dépenses**

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitre	Projection budget 2018
011 Charges à caractère général	Après une augmentation en 2016, liée au déménagement, au lancement du programme leader et à des titres annulés sur exercices précédents (cotisation du département) les dépenses en 2017 sont revenues au niveau de 2015.	Augmentation prévue en 2018 liée à la réalisation d'actions portées en direct par le syndicat mixte (structuration de l'offre d'itinérance, projet de territoire, gouvernance alimentaire) et au paiement de charges reportées (projet coop carto...).
012 Charges de personnel	Augmentation progressive liée au recrutement d'un agent supplémentaire pour la gestion du programme LEADER et au remplacement d'un agent (atténué dans les recettes)	Augmentation prévue en 2018 liée au passage au RIFSEEP, au recours possible à des intérimaires ou contractuels ponctuels pour la mise en œuvre du plan d'action 2018.
65 Autres charges de gestion courante	Dépenses en légère diminution en 2017 par rapport à 2016 où une régularisation avait été réalisée. Diminution également liée à une baisse des remboursements des frais de missions des élus.	Augmentation prévue en 2018 pour permettre la prise en compte des frais de missions des élus qui risquent d'être plus importants dans la Région Occitanie.
66 Charges financières	Pas de recours en 2017	Intérêts liés à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.
042 Opérations d'ordres de transfert entre section	Dépenses faibles mais en augmentation liée à l'acquisition de nouveaux ordinateurs.	Dépenses équivalentes prévues en 2018.
022 Dépenses imprévues	Dépenses nulles compte tenu de l'absence de besoin d'y recourir.	Inscription budgétaire importante permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement.
023 Autofinancement	Dépenses nulles compte tenu de l'absence de besoin d'y recourir.	Inscription budgétaire minimale permettant d'équilibrer la section d'investissement.

• **Fonctionnement – Recettes**

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitre	Projection budget 2018
002 Résultat de fonctionnement reporté	Diminution très importante en 2017 (- 61 532,37 €), liée au retard de paiement des subventions liées à l'animation et à la gestion du programme LEADER. Soit un résultat reporté de 37 829,03 €.	Résultat reporté en augmentation (+ 8 540,11€) permettant d'appréhender les incertitudes liées aux participations financières des financeurs et membres, mais plus suffisant pour faire face aux retards de paiement des subventions LEADER. Soit un résultat reporté de 46 369,14 €
013 Atténuation des charges	L'augmentation correspond à la prise en charge des risques statutaires pendant le congé maternité de Clémentine LE LAY.	Les évolutions présentent un caractère aléatoire.
74 Dotations et participations	Augmentation en 2017 liée aux premiers paiements du financement de l'ingénierie LEADER et aux titres émis du solde à percevoir, ainsi qu'à la part du département pour l'ingénierie LEADER 2017.	Augmentation prévue en 2018 principalement liée au financement de l'ingénierie pour l'animation des contrats régionaux, nouvelle mission que le Pays devra porter.
75 Autres Produits de gestion courante	Augmentation liée à la mise en place des tickets restaurant courant 2017 et au recouvrement de la part agent	Evolution liée à la mise en place sur une année complète
77 Produits exceptionnels	Pas d'évolution significative	Augmentation à prévoir liée au remboursement d'un trop versé sur les cotisations CNRACL fin 2017.

- **Investissement**

La section investissement du budget du syndicat mixte est faible et calibrée au regard des missions et besoins de la structure.

Dépenses : l'essentiel des dépenses est lié aux dépenses de matériels pour pourvoir aux besoins des agents en termes de mobilier de bureau et de mobilier informatique.

Recettes : les recettes sont composées des amortissements et du solde d'exécution de la section d'investissement permettant d'équilibrer le budget sans autofinancement.

Les recettes et les dépenses seront stables en 2018

- ✓ **Présentation des engagements pluriannuels**

Le syndicat mixte n'a pas d'engagement pluriannuel et ne prévoit pas d'y recourir en 2018.

- ✓ **Structure et gestion de l'encours de la dette**

Le syndicat mixte n'a jamais eu recours à l'emprunt.

Le budget 2018 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

En revanche l'ouverture d'une ligne de trésorerie sera nécessaire au premier trimestre 2018 pour faire face aux retards de paiement de l'ingénierie LEADER. En effet les cotisations des membres n'arrivent qu'au début du deuxième trimestre, le Pays s'appuyait sur son résultat de fonctionnement reporté pour répondre à ses besoins de trésorerie. Le retard de paiement est tel que ce résultat ne suffit plus.

- ✓ **Structure des effectifs**

- Répartition des effectifs

Avec le recrutement d'une gestionnaire du programme LEADER au 9 janvier 2017, le Pays dispose aujourd'hui de 4,4 ETP répartis ainsi :

- 1 fonctionnaire de catégorie A, en congés parental, remplacé par un agent contractuel de catégorie A à temps complet (100%).
- 1 fonctionnaire de catégorie C à temps partiel (80 %)
- 3 agents contractuels recrutés sur des postes de catégorie A (100%, 80 % et 80%)

Tous relèvent de la filière administrative.

Il n'est pas prévu d'évolution des effectifs en 2018 mais le recours à des intérimaires ou contractuels ponctuels pour assurer certaines nouvelles missions n'est pas exclu.

- Régime indemnitaire des agents en 2017

Un passage sur le RIFSEEP aura lieu en 2018. Afin d'anticiper ses modalités d'applications, notamment d'exclure les agents contractuels des bénéficiaires de l'IFSE, une intégration des primes existantes dans le salaire de base a été proposé lors de la signature de nouveaux contrats pour 2 agents le 09/01/2018.

Un des deux agents a été reconduit en contrat à durée indéterminée suite à des CDD consécutifs d'une durée de 6 ans.

- Avantages :

Le syndicat mixte a mis en place depuis 2017, des tickets restaurants pour les agents titulaires et contractuels, d'une valeur unitaire de 6 € avec une prise en charge à hauteur de 60 %.

- Répartition des missions en 2018

- **Equipe salariée :**

- Animation et gestion du programme LEADER : 2,1 ETP
 - Sandrine Magnan : 0,8 ETP
 - Frédéric Cambessedes : 0,5 ETP
 - Clélia Bayard-Valat : 0,8 ETP

- Animation et développement touristique
 - Lila Bouguin-Villiers : 0,9 ETP (Gard Tourisme)
- Animation actions Pays (Tourisme, Gouvernance alimentaire, Accompagnement porteurs de projets publics, contractualisation, communication, actions diverses)... : 1 ETP + recours éventuel à des intérimaires ou contractuels ou prestataires de services pour assurer le surcroît d'activité.
 - Frédéric Cambessedes : 0,5 ETP
 - Audrey MARIN : 0,5 ETP
- Direction (suivi administratif et comptable) : 0,5 ETP
 - Audrey MARIN
- Secrétariat et comptabilité : 0,8 ETP
 - Annyck Ponton

→ 4,4 ETP Pays + 0,9 ETP Gard Tourisme

✓ **Indemnité, cotisation retraite et frais des élus**

Les dépenses représentent un coût total en 2017 de 10 271.28 €. Les indemnités resteront stables en 2018, seuls les remboursements des frais de missions risquent d'augmenter en 2018.

✓ **Prévisions budgétaires pour 2018 – éléments chiffrés**

- Fonctionnement

Fonctionnement	
Dépenses	414 229
Charges à caractère général	117 300
Charges de personnel	249 150
Autres charges de gestion courante	14500
Charges financières	600
Opération d'ordre transfert entre sections	3 510
Dépenses imprévues	28 616
Autofinancement	553

Fonctionnement	
Recettes	414 229
Résultat de fonctionnement reporté	46 369
Dotation et participation	360 094
<i>Région</i>	<i>76 162</i>
<i>Département</i>	<i>57 000</i>
<i>EPCI</i>	<i>137 722</i>
<i>FEADER</i>	<i>89 210</i>
Autres produits de gestion courante	2 362
Produits exceptionnels	5 404

- Investissement

Investissement	
Dépenses	4 800
Solde d'exécution de la section d'investissement	0
Immobilisations incorporelles	800
Immobilisations corporelles	4 000

Investissement	
Recettes	4 800
Solde d'exécution de la section d'investissement	738
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 510
Autofinancement	553

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider ce Débat d'Orientation Budgétaire et d'engager la préparation du Budget Primitif 2018 ;
- D'autoriser le Président du Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes à signer tous les actes afférents à la présente délibération (**délibération 18-03**).

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

7. Agenda et questions diverses

- **30/01/2018** : Réunion de restitution du Schéma Départemental du Tourisme du Gard - Archives Départementales à Nîmes, à 17h
- **08/03/2018** : Comité de programmation LEADER à la Maison du Grand Site des Gorges du Gardon - Ste Anastasie, à 9h
- **29/03/2018** : Prochain Comité Syndical.

Audrey MARIN demande si les membres du Comité Syndical souhaitent que cette réunion ait lieu sur une autre commune que Nîmes. La facilité d'accès semble convenir à tout le monde, une salle dans les locaux de Nîmes Métropole sera recherchée.

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques BOLLEGUE clôt la séance à 19h30.

Prochain Comité Syndical : Jeudi 29 mars 2018 à 18h00